

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 03/01/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/01/17
Affichage le : 06/02/17
Transmission préfecture le : 06/02/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170127-lmc196217-DE-1-1
Du : 06/02/17
Délibération exécutoire le : 06/02/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**RÉALISATION PAR L'EPI YVELINES/HAUTS DE SEINE DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE CIRCULATIONS DOUCES, DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SUR LES RD ET DES ÉTUDES PERMETTANT L'ÉLABORATION DE CES PROGRAMMES ET LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ROUTIER**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 29 mars 2013, du 11 avril 2014, du 19 juin 2015, du 3 juillet 2015, du 17 juin 2016 et du 16 décembre 2016 relatives aux programmes 2013, 2014, 2015 et 2016 d'amélioration de sécurité routière sur le réseau départemental,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 3 février 2012, du 28 septembre 2012, du 29 mars 2013, du 29 novembre 2013, du 11 avril 2014, du 10 octobre 2014 et du 19 juin 2015 relatives aux programmes 2012, 2013, 2014 et 2016 d'aménagements de liaisons douces sur les routes départementales, hors agglomération,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 mai 2016 relative au programme 2016 de modernisation des équipements de régulation du trafic sur les routes départementales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 8 juillet 2016, relative au programme 2016 de modernisation de la signalisation verticale directionnelle sur les routes départementales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide que les programmes de sécurité routière, de circulations douces, de modernisation des équipements (signalisation, équipements de régulation du trafic, éclairage public) et les études associées à l'élaboration de ces programmes et à la pérennité du patrimoine routier sont des investissements directement en lien avec l'entretien et l'exploitation des routes départementales qui présentent un intérêt interdépartemental et relèvent donc des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine.

Décide que les opérations et les études en cours ou à réaliser au titre des programmes précités votés antérieurement définies dans l'annexe 1 à la présente délibération relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine.

Fixe le montant des crédits de paiement consacrés aux études permettant l'établissement des programmes et la pérennité du patrimoine routier à 1,3 million d'euros pour 2017.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les conventions afférentes à ces programmes et ces études.

Prend acte des prévisions de dépenses conformément à l'annexe 2 de la délibération.

Précise que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles indiqués ci-après du budget départemental, exercices 2017 et suivants :

- Chapitre 20 article 2033,
- Chapitre 21 article 2188,
- Chapitre 23 article 238,
- Chapitre 23 article 23151,
- Chapitre 23 article 23152.

Précise que les recettes seront imputées sur le chapitre 13 article 1324 du budget départemental, exercices 2017 et suivants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

RÉALISATION PAR L'EPI YVELINES/HAUTS DE SEINE DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE CIRCULATIONS DOUCES, DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SUR LES RD ET DES ÉTUDES PERMETTANT L'ÉLABORATION DE CES PROGRAMMES ET LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ROUTIER

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Jean-Michel Fourgous, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly.